

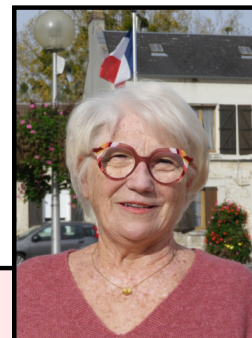


Le P'tit Journal

Bulletin communal d'information

N°51

Novembre 2025



Responsable d'édition : Sylviane LEFEBVRE

SOMMAIRE

• Compte administratif 2024	P 2 - 3
• Budget primitif 2025	P 4 - 5
• Travaux et matériels	P 6 - 7
• Médiathèque	P 8 - 10
• Concours maisons fleuries	P 11
• Vie économique	P 12
• Action Sociale	P 12 - 15
• Vie scolaire et périscolaire	P 16 - 17
• Animations du village	P 18 - 22
• Cérémonies	P 23 - 24
• Associations	P 25 - 33
• Informations pratiques	P 34 - 40

LE MOT DU MAIRE

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de la parution de notre bulletin municipal annuel. Ce rendez-vous est l'occasion idéale de faire le point sur ces derniers mois, riches en nouveautés pour moi.

Les élections des 1^{er} et 08 décembre 2024 ont permis de compléter le Conseil Municipal avec l'arrivée de deux nouveaux conseillers : Mme Valérie WIECHCINSKI-BERTHIER et M. Laurent TOPORNICKI.

Quant à moi, cela fera bientôt un an que j'ai eu l'honneur d'être élue Maire de notre belle commune. Je tiens à remercier chaleureusement ceux qui, par leur vote, m'ont accordé leur confiance. Je ferai tout mon possible pour en être digne.

Avec toute ma volonté et ma détermination, je finaliserais, avec l'ensemble du Conseil Municipal et en fonction des capacités financières de la commune, les projets lancés par mon prédécesseur, M. Olivier JOSSEAU. Ainsi le projet de requalification de la rue Robespierre est toujours à l'étude, en concertation avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon pour la partie eau et assainissement.

Cette année, nous avons remplacé l'éclairage public dans l'allée du parc derrière la mairie par des lanternes solaires. Les travaux de rénovation des courts de tennis devraient prendre fin très prochainement et les terrains de tennis seront à nouveau praticables. Quant à la clôture de l'extension du cimetière, le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme est à l'instruction. Enfin, un défibrillateur a été installé sur le pignon gauche de la mairie. Il est accessible 24h/24, 7 jours sur 7, en cas de besoin. Il complète ainsi ceux déjà installés au niveau du Foyer Gérard Philipe et des vestiaires du Parc des Sports.

En cette période pré-électorale, il m'est rigoureusement interdit de communiquer sur de nouveaux projets dans le présent bulletin municipal. Je m'en abstiendrai donc.

A noter dès maintenant dans votre agenda :

- Une consultation publique aura lieu du 03 novembre au 03 décembre 2025 inclus, pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie, sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune.
- Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.
- Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2026 pour le 1^{er} tour et le dimanche 22 mars 2026 en cas de second tour.

Ce bulletin est aussi l'occasion de faire une petite rétrospective en photos des événements et manifestations de l'année ; que ce soit par le biais de la commune, de la médiathèque, des écoles ou des associations.

Je tiens à exprimer ma gratitude à l'égard de tous les conseillers municipaux, bénévoles, membres d'associations, enseignants et agents communaux qui s'investissent sans compter. Leur engagement est indispensable et contribue grandement à la richesse de notre vie locale.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Bonne lecture et à bientôt.

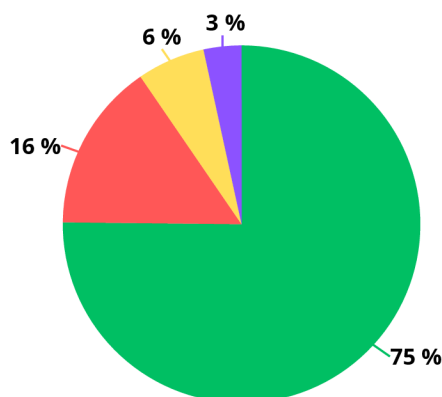
Le Maire,
Sylviane LEFEBVRE



Compte administratif

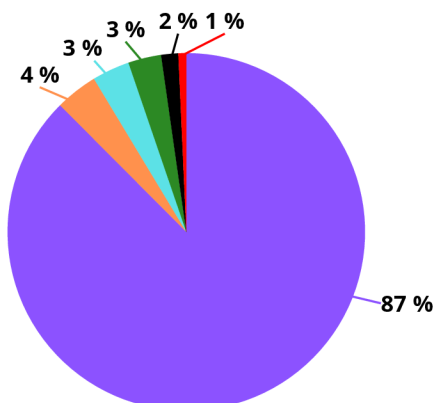
TOTAL RECETTES = 1 863 252,88 €

Recettes de Fonctionnement
1 268 779,36 €



Impôts et taxes 953 671,14 €
 Dotations 193 787,55 €
 Taxe sur la publicité 77 939,50 €
 Remboursements frais de personnel, logement, et divers 43 381,17 €

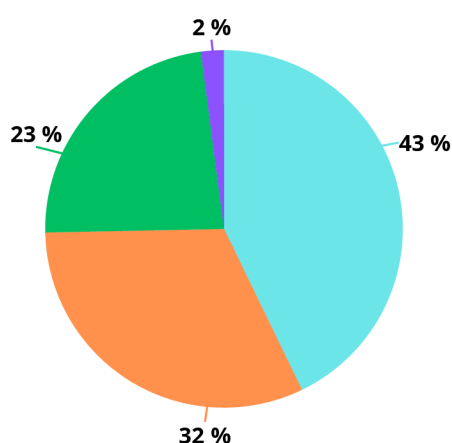
Recettes d'Investissement
594 473,52 €



Affectation des résultats 520 336,45 €
 FCTVA 22 808,25 €
 Taxe d'urbanisme 20 151,75 €
 Amortissements 17 764,58 €
 Subvention Médiathèque 9 175,49 €
 Subvention Tondeuse 4 237,00 €

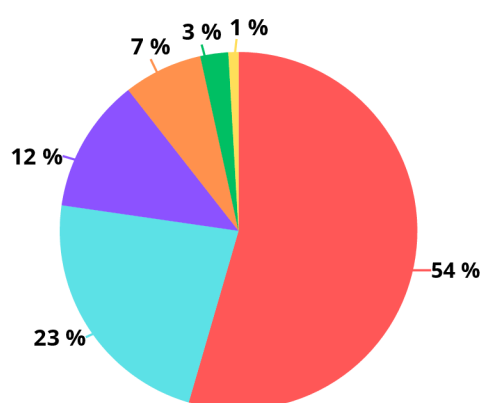
TOTAL DÉPENSES = 1 507 936,97 €

Dépenses de Fonctionnement
1 060 214,80 €



Charges générales 453 983,15 €
 Personnel, salaires et charges 337 850,34 €
 Taxes foncières et Impôts/reversements 246 495,03 €
 Amortissements, emprunts (intérêts) et divers 21 886,28 €

Dépenses d'Investissement
447 722,17 €



Voies et réseaux 244 011,11 €
 Terrain 102 029,70 €
 Atelier / Matériel 54 343,21 €
 Emprunts, cessions et divers 31 964,12 €
 Pigeonnier / Logement communal / Ecoles / Médiathèque 11 301,23 €
 Plan Local d'Urbanisme 4 072,80 €

de la Commune 2024

Nous dégageons au 31 décembre 2024

Un excédent d'exploitation	432 227,89 €
Un déficit d'investissement	26 203,56 €
Résultat de clôture	406 024,33 €



L'INVESTISSEMENT

Les dépenses ont été consacrées, pour l'essentiel, à :

VOIRIE ET RESEAUX

- Mission de maîtrise d'œuvre et travaux de requalification du mini-giratoire, la création de plateaux surélevés et la sécurisation des traversées piétonnes Rue Jean Jaurès
- Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la requalification de la voirie Rue Robespierre

CIMETIERE

- Création de columbariums et de cavurnes
- Achat d'une parcelle et étude de sol en vue de l'agrandissement du cimetière

TERRAIN

- Achat d'une parcelle

LOGEMENT COMMUNAL

- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du logement



MEDIATHEQUE

- Remplacement de l'alarme

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Modification simplifiée

MATERIEL

- **Atelier** : tondeuse tractée
- **Mairie** : ordinateur portable
- **Ecole primaire** : four, four à micro-ondes, desserte
- **Cimetière** : vitrine
- **Médiathèque** : aspirateur



L'INVESTISSEMENT

BATIMENTS

- **Cimetière** : Travaux d'agrandissement
- **Parc des sports** : Re-surfage des sols, clôture et filets des terrains de tennis
- **Grange "Varlot"** : Diagnostic amiante et désamiantage
- **Logement communal** : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation

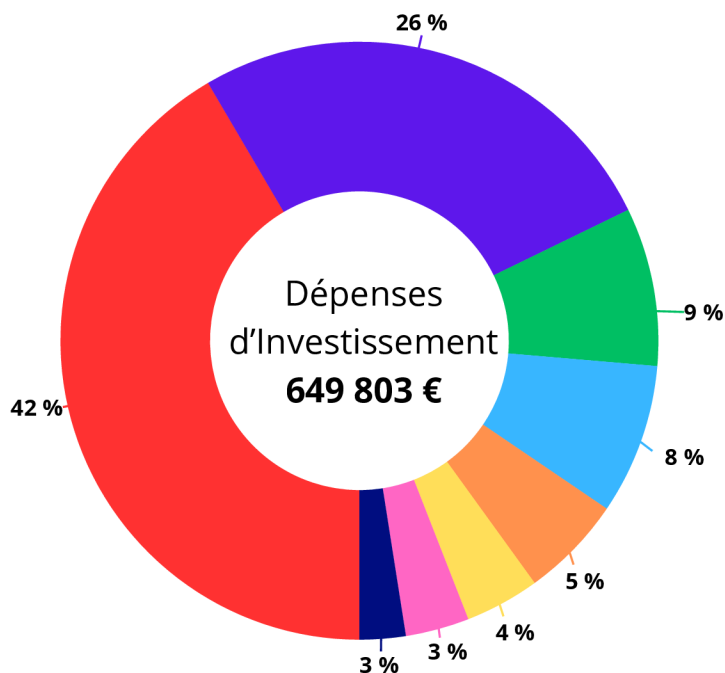
MATERIEL

- **Mairie** : Défibrillateur
- **Salles périscolaires** : Aspirateur
- **Atelier** : Compresseur électrique
- Extincteurs

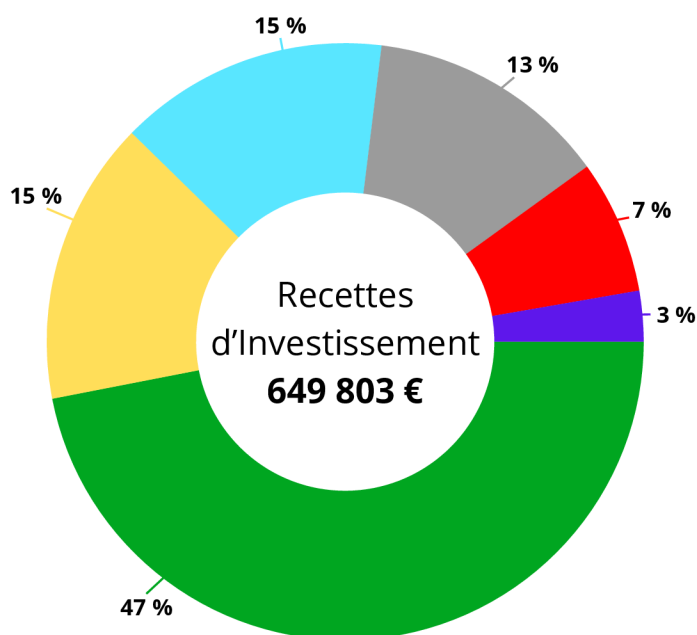
VOIRIE ET RESEAUX

- Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la voirie Rue Robespierre
- Installation de 5 luminaires solaires sur la sente dans le parc derrière la mairie
- Installation d'une horloge astronomique rue du 08 mai 1945

Budget de la

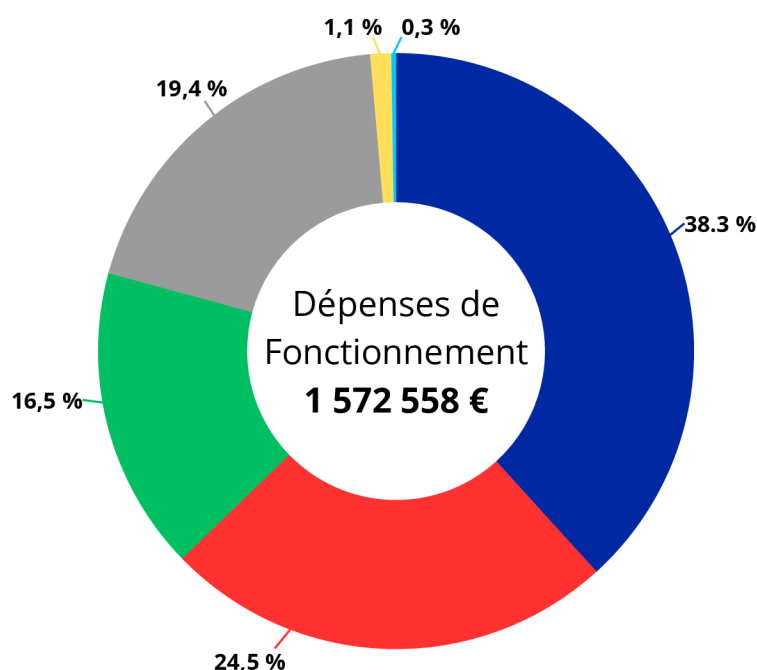


Voies et réseaux	270 000 €
Cimetière	170 500 €
Grange "Varlot" / PLU / Terrain	55 662 €
Emprunts, cession (opérations d'ordre) et divers	52 900,44 €
Parc des Sports	36 000 €
Déficit antérieur reporté	26 203,56 €
Mairie / Ecoles / Médiathèque / Foyer	22 400 €
Atelier / Matériel / Logement communal	16 137 €



Autofinancement dégagé de la section fonctionnement	305 000 €
Emprunts	100 000 €
Affectation des résultats	95 034,15 €
Subvention Voirie	85 000 €
FCTVA	46 968,85 €
Amortissements et divers	17 800 €

Commune 2025



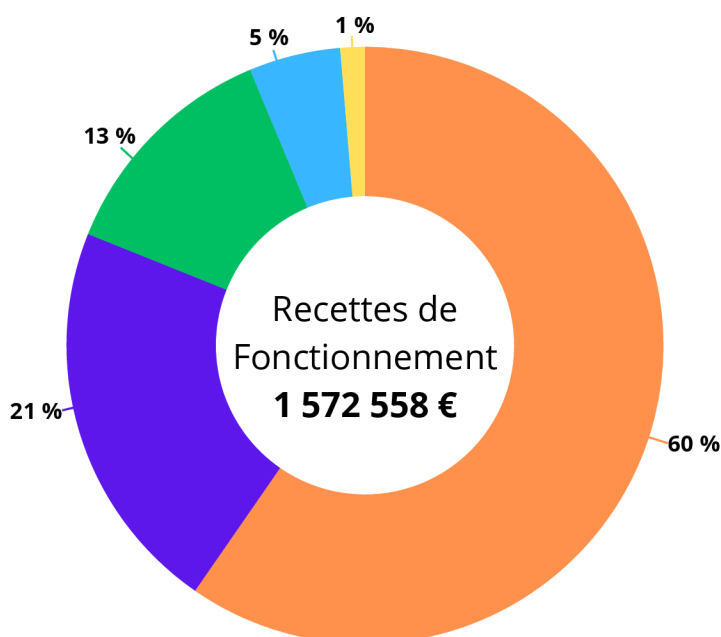
Charges générales	601 663 €
Personnel, salaires et charges	385 041 €
Taxes foncières et Impôts (reversements)	259 054 €
Financement Investissement	305 000 €
Dotations aux amortissements	17 800 €
Emprunts (intérêts)	4 000 €

LE FONCTIONNEMENT

Le Budget voté permettra de financer :

- **L'entretien du matériel et des propriétés de la commune** : mairie, écoles, médiathèque, foyer, église, atelier, logement communal, espaces verts, équipements sportifs et de loisirs, voirie et cimetière.
- **Les missions de service public** : accueil du public en mairie et à la médiathèque, accueil des élèves dans les écoles, garderie périscolaire, restauration scolaire et études surveillées.
- **L'organisation des fêtes et cérémonies officielles**
- **L'action sociale** envers les personnes en difficulté, la remise des colis de vivres et l'organisation du repas des aînés
- **Les cotisations au service départemental d'incendie** (transfert de la compétence à la CAPL)
- **Le soutien aux familles** pour l'achat des fournitures scolaires, les naissances et les activités des enfants

Impôts et taxes	937 886 €
Excédent antérieur reporté	337 193,74 €
Dotations Etat / FCTVA	198 618,26 €
Taxe sur la publicité	78 000 €
Ecritures d'ordre et divers	20 860 €



DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	649 803,00 €
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 572 558,00 €
BUDGET TOTAL	2 222 361,00 €

TRAVAUX ET MATÉRIELS



Défibrillateur



Un défibrillateur a été installé **sur le pignon gauche de la Mairie**, à proximité du parking.

Il est accessible et utilisable 24 h / 24 en cas de besoin.



Kitchenette de l'école primaire

Ajout de 2 nouveaux meubles de rangement dans la kitchenette de l'école primaire.



Installation de lanternes solaires

5 lanternes solaires ont été mises en place dans l'allée du parc derrière la mairie.



Compresseur électrique pour l'Atelier

Terrains de tennis

Les terrains de tennis ont été rénovés à la fin du mois de septembre



AVANT

APRÈS





Coupe des arbres le
14 janvier 2025
par nos agents
municipaux



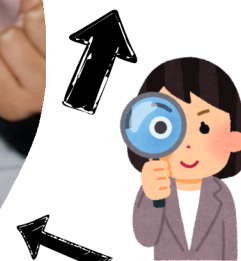
Rabotage des
souches dans la
commune le 02
avril 2025



ça bouge à la médiathèque



Les impromptus
Atelier Haïkus et
Spectacle
Août 2024



Escape Game
Le Nautilus
Octobre 2024



Atelier Créatif
Halloween
Octobre 2024



Nuit de la lecture
Janvier 2025



Partir en Livre
Les animaux et
nous
Juillet 2025



MUSIQUE EN BIBLIOTHÈQUE

Ateliers Contes
Sonores avec
Tchiki Pam



Ateliers
Fabrication
instruments
rigolos avec
Tchiki Pam



Soirée Quizz Musical
Mars 2025



Spectacle Eclorre
Live entre les livres
Juin 2025



Médiations Sonores
Avec Juliette Cheriki Nort
Février Mars Juin 2025

LES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS



Prix des incorruptibles

Mai 2025

Accueil des Classes



Intervention à la crèche

Ateliers ADMR

Bébés Lecteurs

Club Lecture



	Période Scolaire	Vacances Scolaires
Lundi	9h - 11h45	
Mardi		9h - 12h 14h - 17h
Mercredi	9h - 11h45 14h - 17h	9h - 11h40 14h - 17h
Jeudi		14h - 17h
Vendredi	13h30 - 16h30	14h - 17h
Samedi	9h - 12h	9h - 12h



Nous contacter



Rue Renoir - 02000 Chambry



03 23 23 74 69



mediatheque@02chambry.fr



<https://www.mediatheque-chambry02.fr>



mediathèque charlie chaplin de chambry

Claudie ANGELILLO, Adjointe déléguée à la Médiathèque
Marie MOCHAL, agent communal

Le concours des maisons fleuries

La mairie organise un concours annuel des maisons fleuries.

Chaque lauréat reçoit un lot, avec un prix spécial aux trois premiers du classement.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Le jury passe dans le village et effectue la visite, la notation et le classement des maisons.



Une quarantaine de personnes ont participé à la remise des prix qui s'est déroulée le VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024 à la mairie.

Les 3 premiers du classement ont reçu chacun un bon d'achat de la mairie et une plante fleurie.

Les autres participants, présents lors de la remise des prix, ont été également récompensés. Ils ont pu choisir entre divers lots (fleur, plante, matériel de jardinage, bon d'achat, etc.).



Les lots sont achetés par la commune et complétés par des bons d'achat offerts par les Ets LECLERC et les Ets CYCLAM' AISNE. Leur générosité nous permet ainsi d'attribuer un lot à chaque participant. Nous ne pouvons que les en remercier chaleureusement.

**Félicitations à M. Manuel et
Mme Marianne DE JESUS ALMEIDA,
lauréats du Concours 2024.**



Le jury est passé dans le village le 11 juillet 2025 et a noté 56 maisons fleuries.

**La remise des prix aux lauréats aura lieu
le 14 NOVEMBRE 2025
à la Mairie.**

Claude HEMMERY,
Adjoint au fleurissement



VIE ECONOMIQUE

NOUVELLES ENSEIGNES



LAVAGE AUTO EXPRESS

18, rue Colbert

Station de lavage automobile



FRANCE ELEVAGE

18, rue Colbert

Magasin d'alimentation animale,
accessoires de chasse et agricole



ALLIANZ

12 bis, rue Jean Jaurès

Agence d'assurance

ACTION SOCIALE

EN DÉCEMBRE ET EN JUIN, ONT ÉTÉ REMIS :



NOËL 2024

235 boîtes de chocolats
et 2 bons alimentaires



FÊTE COMMUNALE 2025

93 colis,
112 bons restaurant
et 28 bons traiteur

A l'occasion de la fête communale, la commune attribue un colis de vivres, un bon restaurant ou un bon traiteur (au choix) aux personnes âgées de plus de 65 ans au 31 décembre de l'année précédente et résidant dans la commune.

Pour les fêtes de fin d'année, la commune offre :

- une boîte de chocolats aux personnes âgées de plus de 65 ans au 31 décembre de l'année en cours et résidant dans la commune.
- un bon alimentaire aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active résidant dans la commune.

Entre le 11 et le 31 décembre 2024, les membres du Conseil municipal ont procédé à la distribution des chocolats. Les colis, bons restaurant et traiteur ont quant à eux été délivrés entre le 10 et 15 juin 2025.

Claude HEMMERY, Adjoint à l'Action sociale

Pour les bénéficiaires du RSA

La Commune soutient les bénéficiaires du RSA résidant dans la commune par l'attribution d'un **bon alimentaire à Noël** sur présentation d'un justificatif nominatif de moins de 3 mois.
Ce bon est d'une valeur de 40 euros pour les individuels ou de 120 euros pour les familles.

Participation aux frais de restauration scolaire

La Commune participe aux frais de repas des enfants de Chambry en fonction des ressources du foyer sous forme de secours versé aux parents, sur production :

- du **dernier avis d'imposition**
- d'un **relevé d'identité bancaire**
- d'une **facture acquittée** (disponible lors de l'achat de repas sur l'application MyPerischool).

Le secours est exclusivement réservé à l'achat de repas au restaurant scolaire de la commune d'Aulnois-sous-Laon.

Les barèmes de la participation communale sont les suivants :

- **Barème A** : revenus de 0 € à 16 500 € = 2 € versés à la famille par repas acheté
- **Barème B** : revenus de 16 501 € à 26 000 € = 1 € versé à la famille par repas acheté

Aide financière aux activités des enfants

La Commune verse aux familles résidant à Chambry une **participation financière aux activités de leurs enfants**. Si votre **enfant a moins de 19 ans** et participe à un centre de loisirs, une colonie de vacances, un stage ou un atelier, ou s'il adhère à une association sportive, culturelle ou artistique, la commune participe au financement de l'activité (**le montant dépendra des ressources du foyer**).

Pour bénéficier de l'aide financière, vous devez rapporter en mairie : votre dernier avis d'imposition, un RIB, une facture acquittée (ou facture avec justificatif de paiement) précisant le montant, l'objet, les dates et les nom et prénom de l'enfant, le livret de famille et, le cas échéant, un jugement de divorce. Ces documents sont à rapporter en mairie **dans les 3 mois qui suivent l'activité ponctuelle ou dans l'année de l'adhésion** à une association sportive, culturelle ou artistique ou pour les cours à l'année.

Bons de scolarité

A l'occasion de la rentrée scolaire, la Commune alloue un **bon d'achat de fournitures scolaires d'une valeur de 100 € aux élèves résidant Chambry et fréquentant un collège ou lycée public**.

Ce bon est à retirer au secrétariat de la Mairie dès le 15 juillet, sur présentation d'un justificatif de scolarité nominatif. Il est utilisable avant le 30 novembre de l'année en cours.



ATELIERS DES SÉNIORS

Depuis maintenant plusieurs années, nous avons mis en place avec l'association SIEL BLEU :

ATELIER GYM PRÉVENTION DES CHUTES ET MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE

La gym proposée est adaptée au rythme et aux possibilités de chacun et pratiquée de façon ludique (travail debout et assis, sans exercices violents, ni trop difficiles ou trop rapides).

Les séances animées par Angélique se déroulent dans la salle du Foyer Gérard PHILIPPE le LUNDI de 15h00 à 16h00.

N.B. : Une participation financière vous sera demandée au trimestre et variera en fonction du nombre de participants.

Pour tout renseignement sur les séances, veuillez contacter Angélique SECLEPPE au 06.67.59.97.73 ou par mail angelique.secleppe@sielbleu.org



REPAS DES ANCIENS

DU

30

M A R S

2 0 2 5

132 personnes ont participé au repas servi par le traiteur "Le Relais CHARLEMAGNE" de Samoussy et animé par la chanteuse Dita VONKAS.

La bonne humeur était au rendez-vous et les convives se sont régelés !





Claude HEMMERY, Adjoint à l'Action Sociale



L'ÉCOLE



La Rentrée 2025

Notre école est composée de deux classes : une maternelle et une primaire.

Mme Anne LAREPPE encadre 9 élèves en Petite Section, 8 en Moyenne Section et 6 en Grande Section de maternelle ;

et M. Emmanuel HUART, directeur, 3 élèves en Grande Section de maternelle, 8 élèves en CP et 9 élèves en CE1.

29 élèves de Chambry (du CE2 au CM2) fréquentent l'école primaire d'Aulnois.



La Garderie

Les élèves peuvent être accueillis en garderie dès 07h35 et jusque 18h00 et bénéficier d'un tarif dégressif en fonction des revenus du foyer.



Programme Nettoyons la nature du 27 septembre 2024

Le dictionnaire du Père Noël (classe de CP-CE1 de Chambry, décembre 2024)

ARBRE

Le jour de Noël, le Père-Noël déballe ses cadeaux au pied de l'arbre de Noël. Clément C



RUDOLF

Rudolf, le renne du Père-Noël a le nez rouge. C'est lui qui éclaire le Père-Noël dans le brouillard. Valentin



FLOCONS

Les lutins jettent plein de flocons sur le Père-Noël... Alexia et Juliette



PERE-NOEL

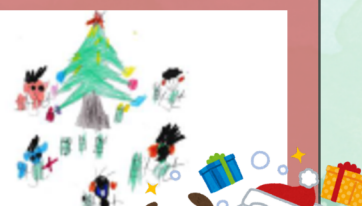
Le Père-Noël perd toujours une chaussette pendant sa tournée. Lucas



Juliette

SAGES

Les enfants sont sages, ils reçoivent un cadeau. Swan et Shawn



SORTIE À PARIS



Les élèves de CP-CE1 ont eu le plaisir de partir à Paris le 25 avril 2025. Ce fut l'occasion pour eux de découvrir la Cité de la musique.



La Musique a été le thème central du projet artistique de l'école primaire. Entre contes musicaux, rencontres avec des artistes talentueux, visites musicalement fascinantes, création d'instruments de musique et mise en scène d'un spectacle, les élèves de M. HUART ont été enchantés.



Claudie ANGELILLO,
Adjointe aux affaires scolaires

Emmanuel HUART,
Directeur et enseignant à l'école primaire



Ecole maternelle -
Exposition Hervé
Tullet du 13 juin 2025
suite à un travail
d'année autour des
formes, des lettres,
des graphes, des
couleurs, des
matières, des
supports, etc.



Anne LAREPPE,
Enseignante à l'école maternelle

SPORT EN FÊTE !

Samedi 19 octobre 2024



Dans le cadre de l'opération "Sport au cœur des villages", la commune a organisé l'événement "Sport en fête !", animé par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de l'Aisne.

Lors de cette journée sportive, des personnes de tous âges ont été heureuses de pratiquer de la marche nordique et des activités multisports (tir laser, tir à l'arc, disc golf, tchoukball, etc.).



Carine ELOY,
Adjointe aux fêtes



Jeux de société,

JEUX SPORTIFS

et cuisine

Vacances
d'automne 2024

avec
LES FRANCAS



Spectacle de Noël

DU 07 DÉCEMBRE 2024



*Les enfants de Chambry ont été
heureux de découvrir un spectacle
musical qui les a fait rire et danser.*

*Et, les bras chargés de chocolats, le
Père Noël a fait une apparition pour
le plus grand bonheur des petits.*



Carine ELOY,
Adjointe aux fêtes



CONCERT JAZZ'TITUDES



SAMEDI 15 MARS 2025

Dans le cadre du festival annuel “Jazz’titudes”, nous avons eu l’immense plaisir d’accueillir à Chambry le groupe Sambatik, composé de 5 musiciens talentueux.

Ces artistes ont fait danser le Foyer Gérard Philipe en réinventant les grands classiques de la musique brésilienne.

FÊTE COMMUNALE JUIN 2025

Cette année encore, la fête communale a été l'occasion parfaite pour les habitants de se réunir et de profiter des nombreuses animations proposées. Entre le concours de pétanque, les différents spectacles et le repas organisés par le Comité des fêtes, ainsi que les nombreuses attractions foraines, les participants ont été charmés.

Le samedi 14 juin, a été tiré le traditionnel feu d'artifice de la commune qui a mis des étoiles dans les yeux des petits et des grands.



Carine ELOY,
Adjointe aux fêtes





ÉLECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS



*Sylviane LEFEBVRE,
Maire de Chambry*



La nouvelle équipe municipale

De gauche à droite : Carine ELOY (4ème adjointe),
François BUDA (1er adjoint),
Claude HEMMERY (3ème adjoint),
Sylviane LEFEBVRE (Maire) et
Claudie ANGELILLO (2ème adjointe)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre 2024 à 19h45.

Les conseillers ont élu en leur sein Mme Sylviane LEFEBVRE pour assurer les fonctions de Maire de la commune

Ont également été élus adjoints : M. François BUDA, Mme Claudie ANGELILLO, M. Claude HEMMERY et Mme Carine ELOY.





CÉRÉMONIES



VOEUX DU MAIRE

Le 24 janvier 2025, Madame le Maire a présenté ses vœux aux habitants de la commune. Cet événement a réuni 175 personnes au Foyer Gérard PHILIPPE.

Ce fut l'occasion pour Mme LEFEBVRE de présenter ses projets pour l'année 2025.



LA CÉRÉMONIE du 11 NOVEMBRE 2024

Cette journée commémore tous les morts pour la France et l'anniversaire de la fin des combats de la Première Guerre Mondiale.



LA CÉRÉMONIE du 08 MAI 2025

Cette journée commémore la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin des combats de la Seconde Guerre Mondiale en Europe.



LA CÉRÉMONIE du 14 JUILLET 2025

Cette journée de Fête Nationale commémore la prise de la Bastille du 14 juillet 1789 et la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790.

REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR COMMUNALE le 10 octobre 2025



Jean-Luc BOURGEOIS Médaille d'argent - 20 ans

25 ans de services auprès des collectivités.

A travaillé 2 mois au syndicat mixte de l'Ailette (août 1998 et août 1999). Recruté en Emploi Jeune le 1^{er} novembre 1999 à la mairie de Chambry en tant qu'agent de valorisation des espaces naturels. Il est nommé stagiaire le 1^{er} novembre 2004 à la mairie de Chambry en qualité d'agent d'entretien territorial à temps complet.

Est actuellement au grade d'Agent de maîtrise principal.



Jean-Luc HERISSÉ Médaille de vermeil - 30 ans

A travaillé un peu plus de 4 ans dans la restauration.

31 ans de services auprès des collectivités.

Recruté le 1^{er} août 1993 à la mairie de Chambry en Contrat Emploi Solidarité. Il est nommé stagiaire le 1^{er} janvier 2000 à la mairie de Chambry en qualité d'agent d'entretien à temps complet.

Est actuellement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.



Association des parents d'élèves de Chambry



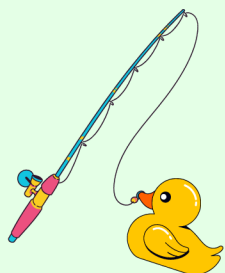
L'association a pour but d'accompagner les projets d'école, de s'assurer du respect de l'hygiène et de la sécurité des enfants dans les écoles, et de soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Les dernières manifestations

**NOËL DE L'ÉCOLE
DU 20 DÉCEMBRE
2024**



**SPECTACLES ET
KERMESSE DE L'ÉCOLE
DU 28 JUIN 2025**



Prochains événements



La Bourse aux jouets et aux vêtements de l'association aura lieu le :

**DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2025
AU FOYER GERARD PHILIPPE**

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à l'adresse mail : ape.chambry@gmail.com ou contacter l'association via sa page Facebook.



Président : Loïc HEMMERY

Contact :
Mail : ape.chambry@gmail.com

Facebook : APE École de Chambry

Le Président, Loïc HEMMERY

ASSOCIATION DE PÊCHE DE CHAMBRY

L'ouverture de la saison 2025 a eu lieu :

- le 09 mars 2025 (hors le brochet)
- le 13 avril 2025 (pour le brochet)

La fermeture aura lieu le 06 décembre 2025.



Tarif des cartes :

- Carte à la journée (du 25 mai au 06 décembre 2025) : 5 €
- Cartes à l'année :
 - 33 € pour les + de 16 ans
 - 23 € pour les - de 16 ans

Les membres du bureau passent régulièrement aux étangs pour délivrer les cartes.

Le réempoissonnement a eu lieu le 18 décembre 2024.

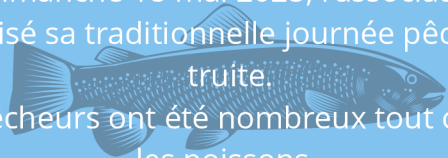
Ont été remis dans les 2 étangs : 200 kg de **Gardons**, 100 kg de **Tanches** et 33 kgs de **Brochets**.

LES MANIFESTATIONS DE 2025

PÊCHE A LA TRUITE

Le dimanche 18 mai 2025, l'association a organisé sa traditionnelle journée pêche à la truite.

Les pêcheurs ont été nombreux tout comme les poissons.



SORTIE PÊCHE EN MER



Le dimanche 21 septembre 2025 a eu lieu la traditionnelle sortie pêche en mer de l'association. Les participants sont partis à DIEPPE où ils ont embarqué sur le bateau Le Jehan Verrazane.

Certains ont pêché, d'autres ont flâné sur le bateau. En tout cas, les participants ont été ravis !

Contact :

Président : Xavier FAUCHIE

Tél. : 06.32.59.74.32

Mail : xavier.fauchie@sfr.fr



Le Président, Xavier FAUCHIE

FOYER CULTUREL LAIQUE GÉRARD PHILIPPE

L'association compte 47 adhérents toutes sections confondues.

Adhésion annuelle à l'association : 12 € pour les + de 18 ans.

PETIT RAPPEL DES DIFFÉRENTES SECTIONS



Gym

Cours animés par
l'association SIEL BLEU

Le Lundi de 18h30 à 19h30
au Foyer Gérard Philippe

Reprise le Lundi 08 septembre 2025

Tarif annuel : 100 €

Contact : Mme Françoise LEPOT au
03.23.79.27.53 ou par mail à franlep@free.fr

LOISIRS CRÉATIFS

Le Mardi et le Jeudi de 14h00 à 17h00
dans la salle au 2 rue Saint-Just

Tarif annuel : 50 €

Exposition des travaux
2 fois par an



Contact : Mme Nicole COMBA (03.23.23.74.82)
ou Mme Claudine SIMONIN (03.23.79.20.58 ou
06.70.41.31.06)

L'association propose régulièrement des
expositions-ventes de ses dernières créations.
N'hésitez pas à venir y jeter un oeil.

yOGA

Cours animés par Christian HAVART

Le Jeudi de 18h30 à 20h00
au Foyer Gérard PHILIPPE



Reprise le Jeudi 18 septembre 2025

Tarif annuel : 100 €

Contact : Sylviane LEFEBVRE au 03.23.79.39.79
ou par mail à domchamb02@outlook.fr



LOISIRS ET CULTURE

Cette section organise régulièrement des
sorties au théâtre.



La Présidente, Sylviane LEFEBVRE

Tél. : 03.23.79.39.79

Mail : domchamb02@outlook.fr

COMITÉ DES FÊTES DE CHAMBRY

Le Comité des Fêtes organise des fêtes et des manifestations dans le but de rassembler les habitants de Chambry pour leur permettre de passer d'agréables moments dans la bonne humeur et la convivialité.

Composition du Comité des Fêtes :

Vice-Présidente : Madame Carine ELOY

Secrétaire : Madame Marie-Cécile HEMMERY

Trésorière : Madame Béatrice HEMMERY

Vice-trésorier : Monsieur Sébastien ROUILLAT

ET

les membres actifs
au nombre de 11 personnes

LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS



MARCHÉ DE NOËL

Le 15 décembre 2024, le Comité des fêtes a organisé son marché de Noël qui a réuni de très nombreux exposants (fromages, boucherie, miel, fleurs, etc.). Une tombola a également été proposée.



Le Père Noël a pu se libérer en cette période très chargée afin de visiter les étals et surtout pour distribuer des friandises aux nombreux enfants sages présents sur le marché.

SOIRÉE DE LA SAINT-SYLVESTRE



Le Dimanche 31 décembre 2024, le Comité des Fêtes a organisé un repas dansant afin de célébrer le passage à l'année 2025.



Entre dîner, animations, danses et cotillons, les 96 participants se sont beaucoup amusés.



Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le 31 décembre 2025 pour fêter ensemble la nouvelle année. Pour tout renseignement, appelez le 06.16.85.52.17.



MEETING AUTO / MOTO



L'association de la Montée Historique de Laon et le Comité des Fêtes ont organisé un meeting pour la journée nationale des véhicules d'époque du 27 avril 2025. Ce fut l'occasion d'admirer des voitures et motos anciennes (youngtimers, sportives et prestigieuses).



Le public et les participants ravis ont pu, en fin de journée, profiter d'un concert rock avec le groupe Chivy-Peppers.



BROCANTE

Le Comité des fêtes a organisé le dimanche 28 septembre sa traditionnelle brocante dans le parc, en face de la mairie.

Ce fut une super journée, les exposants étaient ravis et les chineurs aussi !



Le Comité des fêtes organisera le :

Samedi 22 Novembre 2025

une soirée Beaujolais
au Foyer Gérard PHILIPPE.



Le Comité des fêtes organisera le :

Dimanche 14 Décembre 2025

le marché de Noël
au Foyer Gérard PHILIPPE.



Pour plus d'informations, contactez le 06.16.85.52.17.



CHAMBRY FOOTBALL CLUB



Le club compte 1 équipe sénior et l'entente "jeunes" avec Aulnois-sous-Laon est maintenue pour les U6 aux U18.

Les entrainements ont lieu à CHAMBRY :

- Les lundis, mercredis et jeudis de 18h à 19h30 pour les jeunes
- Les mardis et vendredis de 19h à 21h pour les séniors

Les matchs des enfants ont lieu le samedi et ceux des adultes ont lieu le dimanche.



LES MANIFESTATIONS DU CLUB

SUPER LOTO DE NOËL

Le dimanche 1er décembre 2024, l'association a organisé au Foyer Gérard PHILIPPE un Super Loto de Noël. Les lots y étaient nombreux, grâce aux différents donateurs dont Le Jean Jaurès de Chambry, tout comme les participants.



TOURNOI DU POKER



Un nouveau tournoi de poker a eu lieu le samedi 11 janvier 2025 au Foyer Gérard PHILIPPE. Ont ainsi pu s'affronter 76 joueurs, tous très heureux de participer.

BROCANTE DE L'ASCENSION

L'association a organisé sa traditionnelle brocante le 29 mai 2025. Les exposants étaient très nombreux (plus de 920 m d'exposants) et la météo radieuse. Ce fut une excellente journée pour aller chiner.



PROCHAIN ÉVÉNEMENT

Le prochain LOTO organisé par l'association CHAMBRY FOOTBALL CLUB aura lieu le :



SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025
AU FOYER GERARD PHILIPPE



Pour toute demande d'informations complémentaires, veuillez contacter le 06.33.79.71.91 ou envoyer un mail à chambryfc@gmail.com.

Le club recrute à partir de l'âge de 6 ans jusqu'aux adultes, filles et garçons (essais possibles sans engagement)



GO!



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Président : Simon DUSSART au 06.48.88.34.75

Secrétaire : Vincent ROGER au 06.33.79.71.91

Page Facebook : chambry football club

Le Président, Simon DUSSART et
l'ancien Président, Frédéric LOCQUET

Loisirs et solidarité des retraités



L'association LSR accueille les retraités pour partager ensemble des moments d'échange et de partage autour de plusieurs activités (culturelles, physiques, de loisirs, des séjours, etc.). Voilà une bonne occasion de se divertir dans une bonne ambiance et dans la bonne humeur !

Les activités hebdomadaires

LA GYMNASTIQUE

Le Mardi : 2 séances
10H00 et 11H00
au Foyer Gérard PHILIPPE



LA MARCHÉ

Le Jeudi à 14H00
RDV sur le parking de la
mairie



LES SORTIES



CONCOURS DE BELOTE

L'association organise régulièrement un concours de belote pour ses adhérents au Foyer Gérard Philipe.

DEGUSTATION DE LA GALETTE DES ROIS

114 membres de l'association se sont réunis le 14 janvier 2025 afin de déguster tous ensemble de succulentes galettes des rois.

REPAS DE LA CHANDELEUR A ATHIES-SOUS-LAON

Le 20 février 2025, les adhérents ont pu participer au repas de la Chandeleur organisé par l'association. Ce fut l'occasion de partager un bon repas en très bonne compagnie.

JOURNÉE PÊCHE AUX ETANGS DE CHAMBRY

Le 28 mai 2025, l'association a organisé une journée pêche à laquelle étaient conviés tous ses adhérents. Les participants ont été ravis de passer ce moment convivial tous ensemble.

PIQUE-NIQUE A L'HIPPODROME DE LAON

Les adhérents de l'association ont pu se régaler le 24 avril dernier lors du pique-nique de l'association. Les participants étaient au nombre de 74 et ont pu partager un moment agréable et délicieux.

SORTIE A SAINT OMER

Le 14 mai 2025, les adhérents de l'association ont profité d'une sortie à St Omer. Les 57 participants ont apprécié cette journée.

REPAS L'ANDALOUSE A L'HIPPODROME DE LAON

Un délicieux repas a été servi par l'association le 19 juin 2025 à ses adhérents. Les 125 participants se sont régalés et ont apprécié cet instant de partage et de convivialité.

SÉJOUR A BIARRITZ

Du 28 juin au 5 juillet 2025, les adhérents de l'association ont été hébergés au magnifique "Domaine de Françon" dans lequel ont séjourné Napoléon III et Eugénie, ainsi que Napoléon Ier.



Les participants ont eu le plaisir de goûter à la cuisine régionale. De plus, de nombreuses visites ont été organisées : Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Jean-Pied-de-Port, Espelette, Saint-Pée-sur-Nivelle, Arcangues (village où a vécu Luis Mariano), Ainhoa (village bastide du XIIème siècle classé parmi les plus beaux villages de France). Le séjour a beaucoup plu et s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse.

INFORMATIONS PRATIQUES

Coordonnées de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

Adresse : 60, rue de Chambry 02000 AULNOIS-SOUS-LAON

Tél. : 03.23.22.31.00

Mail : contact@ca-paysdelaon.fr

Site internet : ca-paysdelaon.fr/



FIN DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a institué le transfert obligatoire des compétences eau, eaux usées et pluviales aux Communautés d'Agglomération **au 1er janvier 2020**.

Depuis cette date, c'est donc la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon qui gère le service eau, eaux usées et du réseau pluvial de la commune. Elle a choisi de confier à **SUEZ Eau France** la gestion du service public d'eau potable de notre commune depuis le 1er mars 2020.

Le réseau d'assainissement collectif est géré par la **Communauté d'Agglomération** avec le recours de prestataires. Pour toute demande de contrôle de branchement d'assainissement, veuillez vous adresser directement à la Communauté d'Agglomération au 03.23.22.31.00.

Vous pouvez joindre les conseillers **Relation Clients Suez** au :
0977 408 408 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

et, en cas d'urgence, au : 0977 401 120

Vous êtes également les bienvenus à l'accueil de la SUEZ situé à Laon :

Accueil Relation Clients
Chemin de la Croix de Chivy
02000 LAON

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12 h et sur RDV de 14 à 16h

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2026, aura lieu le recensement de la population à Chambry.

Les agents recenseurs passeront dans la commune du 15 janvier au 14 février 2026.

Mesdames Yvette LOBJOIS et Béatrice HEMMERY seront prochainement nommées, comme en 2020, agents recenseurs de la commune. Elles seront munies d'une carte d'identification avec photo.

Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et vous rappelons que le recensement de la population est obligatoire, confidentiel et déclaratif.

ASSISTANTES SOCIALES

Il n'y a plus de permanence sociale à Chambry.

En cas de besoin, contactez :

Le SECRETARIAT des assistantes sociales au 03.23.24.61.31 ou l'UTAS de Laon au 03.23.24.61.00

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.



La démarche à suivre est très simple :

- **en utilisant le service en ligne** accessible via France Connect sur le site www.service-public.fr rubrique "Fiches pratiques par thème" - "Papiers - Citoyenneté - Elections" - "Recensement citoyen, JDC et Service national"

Une pièce d'identité et une copie du livret de famille de vos parents seront nécessaires et devront être numérisées et jointes à votre demande.

- **ou en mairie** en présentant les pièces indiquées ci-dessus.

DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte et le traitement des déchets ménagers n'est plus une compétence de la commune. Ce service public est **géré par le SIRTOM du Laonnois**, un syndicat mixte (établissement public) dont est membre la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Pour connaître les horaires de collectes des déchets ou les horaires d'ouverture des déchetteries, rendez-vous sur le site du SIRTOM :

<https://www.sirtom-du-laonnois.com>



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT

Seules les mairies équipées du dispositif de recueil peuvent recevoir les demandes de cartes nationales d'identités (CNI) ou de passeport, quel que soit votre lieu de domicile.

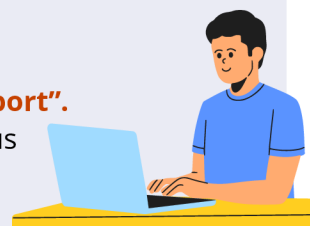
La commune équipée la plus proche de CHAMBRY est l'antenne du quartier Champagne à LAON.

Étapes à suivre pour faire une demande de CNI ou passeport :

1/ PRÉ-DEMANDE EN LIGNE ET CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

Rendez-vous sur le site <https://ants.gouv.fr> rubrique **"Vos démarches" - "CNI / Passeport"**.

Après saisie et validation de votre demande, vous recevrez un accusé de réception et vous connaîtrez **la liste des pièces à rapporter en mairie en plus de l'accusé de réception.**



En cas d'impossibilité de pré-saisir votre demande en ligne, vous pouvez vous rendre dans l'un des relais [France Services](#) (voir page suivante).

2/ DÉPLACEMENT EN MAIRIE :

Dans tous les cas, vous devrez vous déplacer dans l'une des mairies équipées du dispositif de recueil pour la vérification de votre dossier, des pièces justificatives et la prise d'empreintes. Pour connaître toutes les mairies de France équipées du dispositif de recueil, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr> rubrique "services associés" / "où faire ma demande de passeport/cni ?". Nous vous recommandons de prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Pensez à anticiper votre demande car les délais de rendez-vous peuvent être plus ou moins longs en fonction des périodes de l'année (vacances d'été, fêtes de fin d'année, etc.)

APPLICATION LOCALITI

La Commune de Chambry a mis en place l'application mobile **Localiti** afin de vous transmettre en temps réel les dernières informations publiées sur le site (événements à venir, flash infos, actualités, etc.)



Pour cela, vous aurez besoin de :

1. Scanner le QR Code ci-contre avec votre téléphone ou de télécharger l'application LOCALITI sur App Store ou Google Play
2. Géolocaliser votre téléphone ou rechercher directement la commune en tapant "02000" ou "CHAMBRY" dans la barre de recherche
3. Enregistrer la commune dans vos favoris en cliquant sur : ❤️

PAIEMENT DES FACTURES

Le règlement des factures (de garderie, TLPE, etc.) émises par la commune peut se faire :

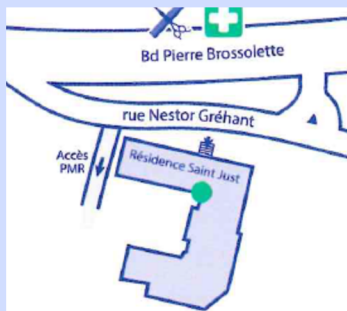
- **Auprès d'un buraliste ou partenaire agréé** (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail)
- **Par chèque** à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC** à envoyer à la Trésorerie de Laon
- **Par carte bancaire sur internet** en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr et en saisissant l'identifiant de la collectivité et la référence du titre indiqués sur la facture
- **Par prélèvement automatique** (contactez la mairie pour tout renseignement).

Les agences France Service **vous renseignent et vous accompagnent gratuitement dans le cadre de vos démarches administratives** (demande de carte grise, de permis de conduire, de pré-demande de carte d'identité ou de passeport, etc.).

Il est recommandé de prendre rendez-vous pour une prise en charge rapide et efficace.

Il existe 2 relais France Services situés dans le Laonnois :

Annexe Montreuil France Services

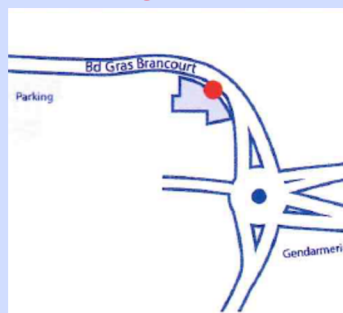


**3, rue Nestor Gréhant
02000 LAON**

Tél. : 03.23.29.43.47

Horaires : de 9h à 12h les lundis et mardis /
de 14h à 17h les mercredis et jeudis /
de 10h à 12h les vendredis

CIJ Aisne



**56, boulevard Gras-Brancourt
02000 LAON**

Tél. : 07.44.89.92.55

Horaires : de 14h à 17h les lundis et mardis /
de 9h à 12h les mercredis et jeudis

Mail : franceservices.laon@gmail.com

FRANCE IDENTITÉ



L'application **France Identité** vous permet de vous identifier sur France Connect et de créer des justificatifs d'identité à usage unique. Vous pourrez ainsi prouver votre identité sans divulguer toutes vos données, ce qui évitera tout risque d'usurpation d'identité.

Cette application est gratuite et facultative.

Pour utiliser l'application France Identité, **vous devez disposer de la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire, voir l'exemple ci-contre) et être majeur.**



Pour télécharger l'application, rendez-vous sur le site : <https://france-identite.gouv.fr/> .

Grâce à cette application vous pourrez obtenir une **identité numérique certifiée**. Vous pourrez ainsi réaliser à distance des démarches qui nécessitaient jusqu'alors un déplacement de l'usager à des fins de vérification d'identité (ex : pour réaliser une procuration de vote pour les élections).

Vous pouvez également ajouter votre permis de conduire dans l'application. Ce permis numérique ne remplace pas le permis physique, il vient en complément afin de simplifier les usages de la route. **Le permis de conduire numérique peut être utilisé lors d'un contrôle routier, pour la location d'un véhicule ou pour vos démarches en ligne.**



ÉLECTIONS

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Pour vous inscrire, trois solutions :

- **en utilisant le service en ligne** via France Connect (à condition d'être âgé d'au moins 18 ans). Une pièce d'identité et un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois seront nécessaires et devront être numérisés et joints à votre demande d'inscription. Dans certains cas, des documents complémentaires sont à fournir. Consultez au préalable le site www.service-public.fr ou renseignez-vous en mairie.

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra pas aboutir.

- **par correspondance** en envoyant à la mairie la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété.
- **en mairie** en présentant une pièce d'identité récente et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les demandes d'inscription peuvent être déposées tout au long de l'année.

Mais en cas de scrutin, elles devront être déposées au plus tard le sixième vendredi précédant le premier tour de celui-ci.

**LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AURONT LIEU
LE DIMANCHE 15 MARS 2026 (POUR LE 1ER TOUR)
ET LE DIMANCHE 22 MARS 2026 (EN CAS DE 2ND TOUR).**

Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer à ce scrutin sont à déposer au plus tard **le vendredi 06 février 2026.**

POUR VÉRIFIER VOTRE INSCRIPTION SUR UNE LISTE ÉLECTORALE :

Pour savoir si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, rendez-vous sur le site internet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788

Vous devez avoir un compte France Connect pour effectuer cette démarche.

PROCURATIONS

Depuis le 1er janvier 2022, le mandataire de la procuration n'a plus besoin d'être électeur dans la même commune que le mandant. **Mais le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.**

Le nombre de procurations maximal par mandataire est de 1 procuration établie en France.

Il existe **trois possibilités pour établir une procuration** :

- **En présentiel** : dans un commissariat, une gendarmerie, un tribunal d'instance ou un consulat. Veuillez vous munir de votre numéro d'électeur ainsi que celui du mandataire.
- **Semi-dématérialisé** : via un compte **France Connect** sur le site **www.maprocuration.gouv.fr** . Vous devrez renseigner l'état civil et le numéro d'électeur du mandataire. Même en cas de procuration en ligne, le passage devant un policier, gendarme ou agent consulaire est nécessaire pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration.
- **100% dématérialisé** : par le biais d'une **Identité numérique certifiée** via **France Identité** (voir page précédente), en vous rendant sur le site **www.maprocuration.gouv.fr** . Vous devrez saisir l'état civil et le numéro d'électeur du mandataire. Aucune autre formalité n'est nécessaire.



MOUSTIQUES TIGRES



i Infos
Pratiques



Vous pensez avoir trouvé un moustique tigre, prenez une photo ou attrapez le spécimen et signalez-le sur <https://signalement-moustique.anses.fr>

**NE LAISSONS PAS
LES MOUSTIQUES TIGRES
S'INSTALLER**

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble de la Région des Hauts-de-France.

Cette pratique est dangereuse et très polluante.

Il existe des solutions alternatives :

- le compostage individuel
- le paillage
- le dépôt en déchetterie



Retrouvez des conseils sur les différentes solutions pour valoriser vos déchets sur :

<https://www.agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/>

QUELLES SOLUTIONS POUR BIEN UTILISER SES DÉCHETS VERTS ?

LE BRÛLAGE, UNE PRATIQUE INTERDITE

15 % des Français ayant un jardin brûlent leurs déchets verts malgré l'interdiction, contribuant ainsi à la pollution de l'air.

Un gâchis monumental : 830 000 tonnes de déchets verts sont brûlés par an, ce sont donc des ressources organiques qui ne viennent pas nourrir les sols.

Les risques du brûlage...

- Impacts sur la santé (émission de polluants nocifs dans l'air)
 - Risque d'incendies
 - 750 € d'amende
- Même dans une zone avec obligation légale de débroussaillage, le brûlage doit être évité à tout prix.

PROFITEZ D'UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Comment ?

Broyer
Pailler
Composter

- Un volume de végétaux réduit et la possibilité de les utiliser sur place
- Des sols plus fertiles grâce aux apports de matières organiques des végétaux
- Un jardin plus résistant à la sécheresse et aux maladies

QUELS DÉCHETS VERTS ?

Feuilles mortes, branches d'arbres, taille de haies, mauvaises herbes, tonte de pelouse...

Pourquoi ?

Faire des économies !

- En eau et en équipement :
 - Pas d'achat de compost et de paillage pour le jardin
 - Pas besoin de s'équiper d'une remorque et de dépenses de l'essence pour aller à la déchetterie
- Économies d'eau grâce au paillage qui réduit l'évaporation de l'humidité des sols

Plus de bien-être !

- Plus de temps : pas besoin d'aller à la déchetterie, ni d'arroser
- Moins de pollution autour de soi

Réaliser une haie sèche

- Accueil de la biodiversité

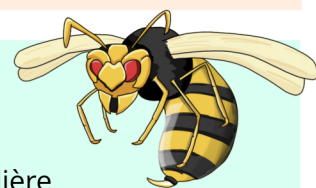
Le retour au sol : une solution écologique

Compostés ou utilisés en paillage, les végétaux issus de l'entretien du jardin et du potager contribuent à améliorer la qualité des sols, qui manquent souvent d'apports en matières organiques. Ils deviennent plus résilients aux aléas climatiques : sécheresse, lessivage des sols, érosion...

DES ASTUCES POUR MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE NATURE

- Favoriser les arbustes à croissance lente** et réduire le volume d'herbe coupée à éliminer en utilisant la fonction mulching de votre tondeuse. C'est moins de végétaux coupés dont il faut s'occuper.
- Garder un coin sauvage** : prairie fleurie, tas de branches coupées... et laisser place à la nature ! Cet espace naturel permet d'accueillir et de nourrir les abeilles, papillons, hérissons...
- Se rapprocher de sa collectivité pour savoir si elle propose de prêter ou louer un broyeur** de végétaux.

FRELONS ASIATIQUES



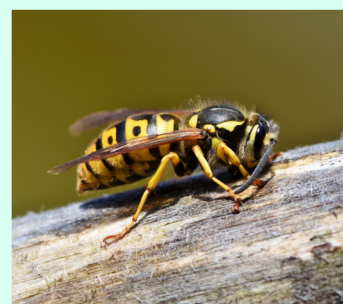
Le frelon asiatique est un danger pour les abeilles. Sa progression impacte l'apiculture, filière déjà fragilisée par d'autres facteurs (maladies des abeilles, aléas climatiques, facteurs environnementaux). A ce jour, le seul moyen de réduire la pression prédatrice sur les ruchers est la destruction des nids de frelons asiatiques.

Dans le Département de l'Aisne, un protocole a été décidé entre le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et l'ASAD (Association Apicole Départementale de l'Aisne).

ATTENTION :

Le SDIS n'intervient à titre gratuit que s'il y a eu intervention préalable d'un apiculteur figurant sur la liste des cueilleurs d'essaims.

Le protocole et la liste des cueilleurs d'essaims sont téléchargeables sur notre site internet ou disponibles en mairie



TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Du Lundi au Vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les Samedis
de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les Dimanches et Jours fériés
de 10h00 à 12h00



N.B. : Ces horaires s'appliquent aux travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, motoculteurs, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI De 09h00 à 11h30
De 13h30 à 17h00

MARDI De 09h00 à 11h30
De 13h30 à 16h30 (accueil téléphonique uniquement)

MERCREDI De 09h00 à 11h30 (accueil téléphonique uniquement)
De 13h30 à 17h00

JEUDI De 09h00 à 11h30
De 13h30 à 17h00

VENDREDI De 09h00 à 11h30
De 13h30 à 16h30 (accueil téléphonique uniquement)

